



Déclaration d'accessibilité RGAA

Limoges Métropole s'engage à rendre son site Internet accessible conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

À cette fin, il met en œuvre la stratégie et les actions suivantes : [schéma pluriannuel \(en cours\)](#), [plan d'action de l'année 2021 \(en cours\)](#).

Cette déclaration d'accessibilité s'applique à www.limoges-metropole.fr.

État de conformité

Le site Internet Limoges Métropole www.limoges-metropole.fr est en conformité partielle avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité, version 4.1.

Résultats des tests

L'audit de conformité réalisé par la société Stratis révèle que 76,06% des critères RGAA sont respectés.

Établissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie le 4 novembre 2021.

Le référentiel utilisé est le RGAA v4.1.

Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

- > [Accueil](#)
- > [Contact](#)
- > [Mentions légales](#)
- > [Déclaration d'accessibilité](#)
- > [Plan du site](#)
- > [Aide à la navigation](#)
- > [Recherche](#)
- > [Page de contenu 1 "V'LiM, le service de location de vélos"](#)
- > [Page de contenu 2 "Visites & manifestations"](#)
- > [Agenda des événements](#)
- > [Événement détaillé "Limoges Métropole à la Maison Nouvelle-Aquitaine, à Paris"](#)
- > [Liste des publications](#)
- > [Publication "Protection des données : site Internet de Limoges Métropole"](#)

Contenus non accessibles

Dérogations pour charge disproportionnée

Aucune dérogation n'a été établie.

Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité

- > Le bouton de retour en haut de la page ;
- > Les articles des réseaux sociaux sur la page d'accueil ;
- > Le système de protection antispam Google reCAPTCHA.

Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez [contacter le référent accessibilité numérique du site Internet](#) pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

Voies de recours

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant.

Vous avez signalé au responsable du site Internet un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

- > [Écrire un message au Défenseur des droits \(https://formulaire.defenseurdesdroits.fr\)](https://formulaire.defenseurdesdroits.fr)
 - > [Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région \(https://www.defenseurdesdroits.fr/saisir/delegues\)](https://www.defenseurdesdroits.fr/saisir/delegues)
 - > Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre) à Défenseur des droits, Libre réponse 71120, 75342 Paris CEDEX 07
-

